

LE MAIRE

Montgeron, le 1er septembre 2017

Cabinet du Maire

M. Jacques DEPARDIEU

5 rue du Clos Galant 91230 MONTGERON

Objet : Projet d'aménagement de l'avenue de la République

N/Réf. : SC/AM

## Monsieur,

J'ai pris connaissance avec attention de votre courrier en date du 28 juillet dernier que vous m'avez transmis. Aussi, je souhaitais vous apporter plusieurs précisions sur le projet d'aménagement de l'avenue de la République.

Je tiens tout d'abord à vous rassurer sur le fait que les études préalables ont bien pris en compte les enjeux de circulation et que les réflexions actuellement menées par le cabinet Iter intègrent effectivement le schéma d'aménagement envisagé sur l'avenue de la République.

Vous indiquez ensuite souhaiter voir émerger « un véritable centre-ville vivant et attractif » lors de cette opération. Sachez que je partage pleinement cette ambition et que celle-ci sous-tend justement ce projet.

Vous me faites part également de vos craintes pour la sécurité des cyclistes. Là encore, je tiens à vous rassurer dans la mesure où il est clairement acté que la voie sera régie selon le principe de la zone 30, alors même que de nombreux Montgeronnais y sont encore réticents.

Comme vous le savez, la zone 30 est l'un des dispositifs préconisés par le CEREMA pour garantir une coexistence harmonieuse des différents modes de déplacements en centre-ville. Je considère donc qu'il s'agit d'une évolution essentielle pour favoriser le développement d'une circulation apaisée et, plus largement, participer à la redynamisation et à la revitalisation de notre cœur de ville.

Enfin, en matière de stationnement, je souhaite, comme vous, que les parkings souterrains soient davantage mis en valeur et, par conséquent, utilisés. C'est la raison pour laquelle une importante réfection du parking du Centre a eu lieu au cours du mois d'août ; laquelle sera complétée prochainement par la pose d'une signalétique adaptée.

En revanche, si le débat sur l'évolution du nombre de places de stationnement sur chaussée me paraît légitime et mérite d'être posé, je ne suis toutefois pas favorable à la suppression de celles-ci car je crois qu'elles restent utiles dans la vie quotidienne des Montgeronnais, notamment pour faciliter la fréquentation de certains commerces, tels que les boulangeries ou les commerces de bouche.

Espérant vous avoir apporté toutes les informations attendues, et restant naturellement à votre écoute, je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

S: condiche

Sylvie CARILLON

Mare de Montgeron

Conseillère régionale d'Ile-de-France